

# nantes-citoyennete.com

Le Conseil de développement de Nantes Métropole

---

## Délégation "Enjeux du développement durable"

---

Séance du 15 décembre 2008

**Animation** : Richard Marty, Pierre Biche



## Éléments de synthèse

---

Cette première rencontre de la Délégation était consacrée à :

- une prise de contacts
- un recensement des attentes
- un début de priorisation des réflexions
- la recherche d'une méthode de travail

Le Développement durable est au cœur des politiques publiques qui sont élaborées aujourd'hui, soit par la mise en oeuvre d'actions concrètes soit par un souci d'affichage et

de communication. Ce contexte crée parfois de la confusion et ne favorise pas toujours la lisibilité des actions et l'intelligibilité des situations.

En outre, les effets de la crise économique et financière, tels qu'ils sont ressentis, conduisent à formuler de nouvelles interrogations sur les conditions du développement dans un climat d'incertitude.

Sur cette base, les membres de la Délégation ont souhaité d'abord établir quelques principes de base communs, avant de recenser les éléments forts d'une réflexion pour enfin bâtir une méthode de travail.

## **Les principes communs**

---

La réflexion de la Délégation pourrait s'appuyer sur un questionnement partagé :

### ***La connaissance fine des enjeux***

Il convient de déterminer ce qu'il est nécessaire de savoir pour conduire une réflexion au bon niveau. Cela concerne :

- l'état des connaissances et des progrès à venir pour un certain nombre de technologies (énergies, motorisations, nano-technologies...)
- le débat croissance-décroissance. Il est important de dépasser les approches idéologiques et d'appréhender les réalités concrètes. Les notions de croissance et de développement recouvrent des contenus différents.
- l'examen approfondi des enjeux sociaux et de leur combinaison au plan global et local.
- l'organisation et la structuration des territoires
- le mode de développement partagé par le plus grand nombre et l'organisation territoriale qui s'y rattache
- les éventuelles ruptures liées aux effets de la "crise" actuelle.

### ***L'identification des urgences***

Il s'agit, à partir d'indicateurs significatifs, de pointer les actions qui paraissent les plus importantes à engager pour les collectivités locales dans leurs domaines de compétences. Il s'agit aussi de mettre en évidence un certain nombre d'actions qui pourraient élargir le champ d'action des décideurs publics mais qui concernent également l'action des citoyens eux-mêmes, soit dans leur comportement individuel soit dans leurs actions collectives (associatives notamment).

### ***Les axes de travail prioritaires***

Ces axes de travail seront d'abord définis à partir des acquis du Conseil de développement et des saisines qui ont été formulées par plusieurs niveaux de collectivités publiques :

- l'échelon de la Communauté urbaine

Le Conseil de développement a participé activement à la co-élaboration de l'Agenda 21 de Nantes métropole. Il est aujourd'hui officiellement saisi de "l'évaluation de la mise en œuvre"

— l'échelon du Conseil Régional

Le Conseil est officiellement saisi sur l'élaboration de l'Agenda 21 de la Région des Pays de la Loire.

Ils seront également déterminés par l'analyse plus poussée des enjeux mentionnés précédemment et par les apports des membres.

## **Les éléments de la réflexion**

---

La première séance de travail a été l'occasion de mettre en lumière quelques éléments forts :

### ***Quels mots pour quels concepts ?***

Le développement durable est une transposition, avec ce que cela suppose d'arrière-plans culturels, de l'expression anglaise "sustainable development". Dès lors, il faut prendre en compte d'autres aspects que la seule durabilité. Il s'agit aussi de faire appel aux notions de responsabilité et de solidarité.

Les premiers éléments de réponse apparaissent dans le contexte historique du développement durable au sommet de Rio de 1992. La motivation de l'action réside dans :

- l'épuisement de certaines ressources
- les écarts de développement économique
- les disparités sociales

### ***L'application du concept au plan local***

Le développement durable doit s'apprécier sur le plan de l'action locale :

- le réchauffement climatique : quelles conséquences sur le territoire ?
- la crise de l'énergie et l'étalement urbain : quel nouveau modèle pour l'espace urbain (question de la densification, des tours...) ?
- les mobilités : quelle politique de déplacements et quelle place pour les différents modes ?
- les modifications de comportements : quelles actions de fond dans la durée ?
- les politiques de développement de l'économie sociale et solidaire : quels gisements d'emplois pour l'avenir ?
- l'exemplarité des collectivités locales
- les éco-quartiers : quelle réalité entre l'affichage et la réalité des actions ?

### ***La question énergétique***

Nantes attire beaucoup, ce dont tout le monde se félicite. Cela conduit cependant à une croissance de la consommation énergétique alors que la production est faible. Il faut prendre conscience de cette fragilité et s'interroger sur les solidarités entre territoires. Les politiques énergétiques des collectivités locales revêtent donc un caractère important, en termes d'économie, de ressources, d'exemplarité. Qu'est-ce qui différencie l'essentiel de l'accessoire, l'action de fond de celle de la communication ?

Par le biais d'un groupe de travail mis en œuvre en 2006, le Conseil a engagé une réflexion de fond sur les questions de l'énergie et publié un premier document. Cette démarche pourrait être confortée par les apports des nouveaux membres.

### ***Créer de l'adhésion au développement durable et pas de la culpabilisation***

Le risque existe d'un discours uniquement fondé sur le pessimisme, tenu par les générations qui ont été elles-mêmes, à l'origine du modèle de développement actuel et de certaines de ses dérives.

L'expression citoyenne doit avoir une capacité à se décaler de cette attitude pour faire adhérer les jeunes à des messages positifs liés au développement durable :

- la création d'emplois nouveaux ( et souvent innovants)
- des dispositifs de solidarités locaux et globaux
- une redéfinition du progrès
- les opportunités liées à la crise

Le développement durable doit avoir une capacité de séduction et d'attrait. La notion de liberté est particulièrement prégnante chez les plus jeunes, ce qui a des incidences sur la manière d'élaborer les politiques publiques (exemple de la part du vélo qui progresse dans les centres urbains parce qu'elle est d'abord liée à la liberté individuelle)

### ***Développement durable et démocratie participative***

Les deux notions sont très liées puisqu'elles mettent en exergue la nécessité du partage, de la réflexion collective et de l'action commune. Le vocabulaire du développement durable est parfois opaque pour le grand public, ce qui peut conduire à son appropriation par les spécialistes et la sphère technique. Le développement durable est un principe, pas une norme ; ; à ce titre, l'intervention de la société civile est une condition de l'efficacité de l'action en même temps qu'un moyen précieux de contrôle des dérives.

### ***L'obligation de l'innovation***

Les exigences du développement durable conjugués aux effets de la crise créent une nouvelle obligation, à la fois pour les particuliers et les collectivités locales, celle de substituer le "faire mieux" au "faire plus". La capacité d'investissement public connaîtra des ajustements, peut-être drastiques, en fonction de l'évolution de la situation économique. Dès lors, il faudra s'appuyer sur le développement durable pour développer la capacité d'innovation et de recherche.

## **La méthode de travail**

---

Compte tenu des premières attentes exprimées et en tenant compte des saisines officielles du Conseil, il peut d'ores et déjà être proposé :

**1)** de conforter une culture commune à partir d'apports extérieurs. Il y a un programme d'interventions, d'auditions à établir avec des experts et des ressources internes au Conseil. La démarche comparative avec d'autres territoires doit participer à cette constitution

**2)** de faire le point avec les élus en charge en charge des questions d'Agenda 21, de Plan climat, d'énergie. Ce contact avec les décideurs politiques est un point de passage obligé.

3) de réfléchir à la constitution de groupes de travail spécifiques chargés de faire des propositions concrètes. Le groupe de travail existant sur les questions énergétiques poursuivra ainsi ses investigations et sera renforcé par les apports de nouveaux membres.

4) d'imaginer la conception d'événements participant à la compréhension des enjeux du développement durable et à sa promotion chez les habitants du territoire.

Prochaine séance : **Lundi 2 février - 18h00 - CCO**

Au cours de cette séance, sera affinée et validée la méthode de travail proposée. Une première liste d'intervenants, d'auditions, de déplacements éventuels sera proposée.

D'ici là, chacun est invité à faire des propositions pour alimenter la réflexion de la Délégation sous la forme qu'il souhaite :

- contributions écrites qui seront diffusées auprès des membres du Conseil
- propositions d'interventions
- bibliographies...

---

**Annexes** : Contributions de Michel JOUVET, Claude LEFEBVRE, Jean-Pierre LE ROY